

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'acquisition de titres. Ce communiqué est une publicité et non un prospectus. Les investisseurs ne doivent fonder leur décision d'acheter des titres visés par ce communiqué que sur la base des informations contenues dans le prospectus.

Un prospectus a été approuvé par l'autorité belge des services et marchés financiers le 19 Juin 2013 et a été communiqué à l'AMF (Autorité française des marchés financiers) le 19 Juin 2013 dans le cadre du « passeport unique » prévu par la directive 2003/71/CE. Le prospectus peut être obtenu gratuitement auprès de la société par email (investors@c3bs.com). Le prospectus est également consultable sur le site internet de la société (www.c3bs.com).

Toute décision d'investir dans les Actions proposées comporte des risques élevés. Un investisseur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement. Avant tout investissement en actions, l'investisseur doit prendre connaissance de la section « facteurs de risques », en particulier les risques relatifs à l'activité de la Société (aux pages R-5 à R-9 du résumé et à partir de la page 1 du prospectus), et plus généralement, les risques relatifs à l'Offre (aux pages R-9 à R-10 du résumé et à partir de la page 13 du prospectus). Les actifs de la Société sont composés principalement de droits de propriété intellectuelle relatifs à des technologies n'ayant encore mené à la commercialisation d'aucun produit. La Société n'a encore jamais été rentable, et n'a encore commercialisé aucun produit.

Résultat final de l'introduction en bourse de Cardio3 BioSciences :

26,5 millions d'euros levés après exercice intégral de l'option de sur-attribution

Mont-Saint-Guibert, Belgique – La société biotechnologique Cardio3 BioSciences SA (Cardio3 BioSciences), leader dans le développement des thérapies régénératives, protectrices et reconstructrices pour le traitement des maladies cardiaques, annonce que la société Kempen & Co, agissant en tant que Global Coordinator, a exercé dans son intégralité l'option de sur-attribution prévue par le prospectus d'introduction en bourse.

En conséquence, Cardio3 BioSciences a émis lors de son introduction en bourse un total de 1 588 725 nouvelles actions après exercice de cette option de sur-attribution, au prix unitaire de 16,65€, soit un produit brut total de 26,5 millions d'euros.

Les actions de Cardio3 BioSciences sont cotées sur NYSE Euronext Brussels et NYSE Euronext Paris et ont pour Mnemo CARD. Cardio3 BioSciences est la première société de biotechnologie cotée sur ces deux places boursières.

M. Christian Homsy, PDG DE Cardio3 BioSciences commente : « *L'exercice intégral de l'option de surattribution confirme le succès de notre introduction en bourse et la forte demande de titres Cardio3 BioSciences de la part des investisseurs institutionnels européens et américains. Les fonds levés par ce biais nous permettront de mener à terme notre étude européenne de Phase III pour*



NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

C-Cure®, et de faire progresser une thérapie régénérative contre les maladies cardiaques pour pouvoir la commercialiser. »

Cardio3 BioSciences est actuellement dans la dernière étape de finalisation de sa thérapie la plus avancée, C-Cure®, destinée au traitement de l'insuffisance cardiaque, l'un des principaux besoins médicaux au monde. C-Cure® est une thérapie cellulaire exclusive visant à réparer les tissus lésés et à améliorer la fonction cardiaque, le pronostic clinique et la qualité de vie. C-Cure® est issu de recherches menées par la Mayo Clinic (Rochester, Minnesota, USA), Cardio3 BioSciences et le Centre cardiovasculaire d'Alost (Belgique).

La science sous jacente, découverte à la Mayo Clinic, se traduit aujourd'hui en un produit candidat avancé, en un processus de production établi et en deux essais cliniques menés par Cardio3 BioSciences, notamment grâce à une collaboration facilitée par Mayo Clinic Ventures.

*** FIN ***

Pour plus d'information, s'adresser à :

Cardio3 BioSciences

Christian Homsy, PDG

Anne Portzenheim, Communication Manager

www.c3bs.com

Tél. : +32 10 39 41 03

aportzenheim@c3bs.com

Citigate Dewe Rogerson

Servane Tasle / Lucie Larguier/Agnès Villeret

Tel : +33(0) 1 53 32 78 94/84 75

servane.tasle@citigate.fr

lucie.larguier@citigate.fr

A propos de Cardio3 BioSciences

Cardio3 BioSciences est une société belge de biotechnologie de pointe spécialisée dans la découverte et la mise au point de thérapies régénératives et protectrices pour le traitement des maladies cardiaques. La société, fondée en 2007, est basée en Région Wallonne. Cardio3 BioSciences s'appuie sur des collaborations de recherche aux Etats-Unis et en Europe avec la Mayo Clinic (Rochester, MN) et le Centre Cardiovasculaire d'Alost en Belgique.

Le produit candidat phare de la société, C-Cure® est un produit pharmaceutique innovant qui consiste en cellules souches autologues progénitrices de cellules cardiaques. C-Cure® se fonde sur la recherche fondamentale menée à la Mayo Clinic qui a permis la découverte de la cardiopoièse, un processus de reproduction par imitation des signaux naturels déclenchés dans les premiers stades de la vie au cours du développement du tissu cardiaque mais appliqué cette fois à des cellules souches adultes de patients cardiaques.

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

Cardio3 BioSciences a également développé C-Cath_{ez}[®], un cathéter d'injection de nouvelle génération, qui offre une performance supérieure dans l'administration d'agents bio-thérapeutiques dans le myocarde.

Informations

Conformément aux dispositions de la loi Bayh-Dole, la Mayo Clinic a vendu sous licence à Cardio3 BioSciences la technologie sous-jacente C-Cure, et reçu dans ce cadre une participation dans la Société. La Mayo Clinic et les inventeurs de cette technologie, MM. André Terzic et Atta Behfar, possèdent un intérêt financier dans la technologie liée à cette recherche. Bien qu'à ce jour elle n'ait pas perçu de revenus, la Mayo Clinic a le droit de recevoir à l'avenir des revenus, qu'elle partagera avec MM. Terzic et Behfar en vertu de sa politique en la matière

C3BS-CQR-1, C-Cure, C-Cath, Cardio3 BioSciences et les logos Cardio3 BioSciences et C-Cath sont des marques déposées de Cardio3 BioSciences SA en Belgique, dans d'autres pays, ou les deux. En plus des faits historiques ou des déclarations de condition actuelle, le présent communiqué de presse présente des déclarations prévisionnelles qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux présentés ou suggérés par lesdites déclarations prévisionnelles. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient influencer négativement sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être considérées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions : dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et achèvement satisfaisants des essais de phase III obligatoires, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque, conformité à tous types d'exigences, dont réglementaires, et enfin intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales.

Le présent communiqué ne constitue pas, ni ne fait partie de, une offre ou invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres. Tout achat ou demande de souscription d'actions de Cardio3 BioSciences dans le cadre de l'offre envisagée doit se fonder exclusivement sur les informations contenues dans le prospectus.

Le prospectus approuvé par la FSMA et notifié à l'AMF conformément à la procédure de passeport européen prévue par la Directive 2003/71/UE est disponible sans frais auprès de Cardio3 BioSciences ainsi que sur les sites Internet de Cardio3 BioSciences (www.c3bs.com) et de la FSMA (www.fsma.be). Le résumé du prospectus est également disponible sur le site de l'AMF. Tout investissement en actions implique des risques. Un investisseur est exposé au risque de perdre tout ou partie de son capital investi. Avant de décider d'investir, les investisseurs potentiels doivent lire attentivement le Prospectus en son intégralité. Celui-ci contient une description de l'offre et des facteurs de risque. Le Prospectus ainsi qu'une brochure peuvent être obtenus sans frais sur le site.

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

Ce document est une publicité et non un prospectus. Toute décision d'acheter des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document doit se fonder uniquement sur les informations contenues dans le Prospectus (y compris sa section "Facteurs de risque", en particulier les facteurs de risque liés à l'activité de Cardio3 BioSciences (voir "Partie I: Résumé" aux pages S-6 à S-10 et "Partie II: Facteurs de risque – Risques liés aux activités de Cardio3 BioSciences" aux pages 1 à 13) ainsi que les facteurs de risque liés à l'offre (voir "Partie I: Résumé" aux pages S-10 à S-11 et "Partie II: Facteurs de risque – Risques liés à l'Offre" aux pages 13 à 16)).

L'acquisition de titres auxquels ce communiqué fait référence peut exposer l'investisseur à un risque significatif de perdre l'intégralité ou une partie du montant investi. Il est recommandé aux personnes qui envisagent d'investir dans de tels titres de consulter une personne habilitée à donner des conseils sur de tels investissements. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation concernant l'offre envisagée. Les actions peuvent gagner ou perdre en valeur. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter un conseiller professionnel quant au caractère approprié de l'offre envisagée pour la personne concernée.

Cette annonce ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans ce document n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement en vertu du Securities Act. Les valeurs mobilières ne feront pas l'objet d'une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

La Société n'a pas autorisé d'offre au public de valeurs mobilières dans un Etat Membre de l'Espace Economique Européen autre que la Belgique et la France. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autre que la Belgique et la France ayant transposé la Directive Prospectus (un "Etat Membre Concerné") aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre Concerné. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans un Etat Membre Concerné qu'à des investisseurs qualifiés dans cet Etat Membre Concerné au sens de la Directive Prospectus. Pour les besoins du présent paragraphe, "une offre au public de valeurs mobilières" dans tout Etat Membre Concerné signifie toute communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre Considéré par toute mesure transposant la Directive Prospectus dans cet Etat Membre et l'expression "Directive Prospectus" signifie la Directive 2003/71/CE (telle que modifiée) et inclus toute mesure de transposition dans Etat Membre Concerné.

Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) en dehors du Royaume-Uni ou (ii) des "investment professionals" au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'"Ordonnance") ou (iii) des "high net worth companies" et autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement adressée entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes les



INFORMATION REGLEMENTEE
COMMUNIQUE DE PRESSE
15 JUILLET 2013, 18H00

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

personnes visées au (i), (ii) et (iii) étant désignées ensemble comme les "Personnes Concernées"). Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées. Une personne autre qu'une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou se fonder sur ce communiqué.